



Communiqué de presse

Bilan annuel et perspectives du Surveillant des prix

Fibre optique, gaz et assurances-maladie complémentaires au premier plan

Date

23 mars 2021

L'année 2020 a été fortement influencée par la pandémie de corona, non seulement d'un point de vue organisationnel, mais aussi en termes de travail concret sur les dossiers. De nouveaux défis sont apparus, notamment dans le domaine de la santé, des transports publics et de certains services financiers. De nombreuses plaintes ont d'ailleurs été enregistrées dans ces secteurs.

En raison de la pandémie de corona, la demande de produits sensibles tels que les **désinfectants**, **les masques** et **l'éthanol** a fortement augmenté au printemps 2020, engendrant une pénurie temporaire de ces produits et, par conséquent, une explosion des prix. Le Surveillant des prix a donc ouvert des observations de marché dans ces domaines. A partir de mai 2020, l'augmentation de l'offre et la stabilisation du marché ont heureusement conduit à une baisse des prix des masques et des désinfectants. Dans le cas de l'éthanol et de l'importateur leader du marché Alcosuisse, le Surveillant des prix a procédé à des investigations approfondies du marché et des prix sans trouver d'indice d'abus. Là aussi, l'augmentation des prix était due à la situation de pénurie mondiale et à la forte hausse des prix de l'éthanol sur le marché mondial.

Pour la première fois, le **test de laboratoire pour le SARS-CoV-2** a dû être tarifé. Il a été initialement fixé au prix excessif de 180 CHF. Le Surveillant des prix a donc recommandé au Département fédéral de l'intérieur (DFI), compétent en la matière, une réduction de prix importante. Le DFI s'y est conformé en réduisant par étapes le prix de manière significative.

Les **transports publics** ont également été affectés par la crise du coronavirus. La déclaration commune signée début mars 2020 entre le Surveillant des prix et les CFF, qui prévoyait des billets dégriffés équivalant à une réduction totale de 100 millions de francs, a été rapidement rattrapée par la crise sanitaire. Les CFF ont suspendu la vente de billets dégriffés pendant pratiquement trois mois pour ne pas attirer de clients supplémentaires dans les transports publics durant la pandémie. L'accord a donc dû être adapté et finalement remplacé, en décembre 2020, par un nouveau règlement amiable dans lequel les CFF se sont engagés à mettre sur le marché, entre le premier janvier 2020 et le 31 décembre 2023, des billets dégriffés pour le trafic longue distance représentant une réduction d'au moins 200 millions de francs.

Durant la pandémie de corona, les plaintes relatives au montant des frais de transaction perçus lors du paiement de très faibles montants par carte de débit ont été nombreuses. Les petites entreprises telles que les kiosques ou les boulangeries étaient plus particulièrement concernées. En conséquence, le Surveillant des prix a demandé aux principales entreprises traitant les paiements de réduire les frais pour les très petits montants. C'est avec satisfaction qu'il a constaté que SIX Payment Services AG et Concardis Schweiz AG avaient pris des mesures en faveur des petites entreprises.

Le Surveillant des prix a poursuivi ses investigations sur les prix d'accès aux **réseaux de télécommunication**. En 2020 il a évalué les prix d'accès au réseau de fibre optique au plan national. Il a con-

clu un accord à l'amiable avec Swisscom, dans lequel la société s'est engagée à baisser le prix d'utilisation mensuel de la fibre optique passive par des fournisseurs tiers. Cette première intervention du Surveillant des prix dans le domaine de la fibre optique assure la protection des intérêts légitimes des consommateurs et des fournisseurs tiers dans cette infrastructure critique.

En ce qui concerne le **marché du gaz**, le Surveillant des prix a conclu un accord avec les exploitants des réseaux de gaz naturel à haute pression sur les tarifs de leurs réseaux. Au terme de la réduction échelonnée des prix et des taux d'intérêt, un nouveau taux d'intérêt nominal calculé du capital (WACC), *inférieur* à la valeur actuellement fixée par le Conseil fédéral pour le secteur de l'électricité, sera appliqué. La réglementation des tarifs des réseaux à haute pression est un élément essentiel d'une libéralisation réussie du marché du gaz. Par ailleurs, la Surveillance des prix s'est accordée avec les services industriels de la ville de Berne (Energie Wasser Bern) sur une réduction des tarifs pour les consommateurs de gaz naturel.

L'analyse des **tarifs hospitaliers ambulatoires et stationnaires** de l'assurance de base est restée un thème prioritaire. Il a par ailleurs fallu calculer les valeurs de référence nationales pour les **hôpitaux de soins somatiques aigus** et pour **les cliniques psychiatriques**. Les valeurs de référence servent de base au Surveillant des prix pour la formulation de recommandations tarifaires concrètes au cours de l'année.

Dans le domaine de **l'assurance-maladie complémentaire**, le Surveillant des prix a conclu un accord amiable avec l'hôpital régional STS AG de Thoun pour baisser à moyen terme les tarifs de l'assurance complémentaire. Il s'agit de la première mesure de maîtrise des coûts dans ce domaine qui a ainsi un caractère symbolique. Un nouveau rapport du secrétariat d'état aux affaires financières internationales (SFI) propose que le Surveillant des prix mette à disposition de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), dans le cadre de l'assistance administrative, sa longue expérience en matière d'analyse de tarifs hospitaliers. Cela devrait permettre à la FINMA, lors de l'analyses des primes d'assurance, de participer à la réduction des tarifs hospitaliers abusifs dans le domaine de l'assurance complémentaire.

Le Surveillant des prix a également été très actif dans les **domaines communaux de l'approvisionnement, de l'épuration des eaux et de l'élimination des déchets**. Le nombre record de tarifs soumis l'an dernier a encore légèrement augmenté. Le Surveillant des prix a analysé au total 96 tarifs d'eau, 77 tarifs d'épuration et 53 tarifs de déchets. Pour la première fois, le Surveillant des prix réduit, par décision, les tarifs d'incinération d'une UIOM. Il s'agit des tarifs de Limeco, l'UIOM de Dietikon. La procédure de recours en la matière est encore pendante.

Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2020

La Surveillance des prix a traité 1588 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs dans le domaine de la santé (18 %) suivi *des transports publics* (14 %) et *des télécommunications* (8.5 %). Le Surveillant des prix a conclu 13 nouvelles solutions amiables. Les autorités ont soumis 522 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Dans 201 cas celui-ci a édicté une recommandation. Le plus grand nombre de recommandations concerne les *tarifs des déchets ainsi que de l'eau et de l'épuration* (120).

Contact/questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Chef du bureau, tél. 058 462 21 03